



## SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

En France, le Code du travail impose aux employeurs de mettre en place une organisation efficace des secours pour assurer la sécurité et la santé de leurs salariés.

Selon l'article R.4224-15, un membre du personnel doit recevoir la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans :

- chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux
- chaque chantier employant au moins 20 travailleurs pendant plus de 15 jours et où sont réalisés des travaux dangereux.

Bien que la loi ne fixe pas de ratio précis de secouristes par nombre de salariés, il est recommandé d'évaluer les besoins en fonction des risques spécifiques de l'entreprise, de sa taille et de son organisation du travail.

Former des Sauveteurs Secouristes du Travail (SST) permet non seulement de se conformer à ces obligations légales, mais aussi de renforcer la prévention des risques professionnels et d'assurer une intervention rapide en cas d'accident.

### Informations pratiques

- Objectifs : Acquérir les connaissances et les gestes de secours nécessaires à la prévention des risques, préserver l'intégrité physique d'une victime jusqu'à l'arrivée des secours
- Prérequis : Aucun
- Aptitudes : préserver l'intégrité physique, acquérir les gestes de premier secours et d'alerte, identifier les risques au sein de son établissement
- Durée : 2 jours
- Délai d'accès : 72 heures
- Méthodes mobilisées : support de cours, échanges, tours de table, ludopédagogie, mises en situation
- Modalités d'évaluation : évaluation tout au long de la formation sur des mises en situation
- Tarif inter-entreprise : 300 € / participant
- Tarif intra-entreprise : à partir de 900 € / jour

### Compétences développées

- Connaître les principaux indicateurs de santé au travail pour protéger et prévenir les risques
- Risques potentiels sur son lieu de travail. Apporter les premiers secours à une victime, faire alerter, informer



### Votre Contact



05.58.05.44.81

formation@landes.cci.fr

# DÉTAILS DE LA FORMATION

## Programme indicatif

### **1- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise**

- Identifier le cadre juridique du rôle du SST
- Délimiter son champ d'intervention en matière de secours

### **2- Protéger de façon adaptée**

- Mettre en oeuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
- Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées
- Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même

### **3- Examiner la victime**

- Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
- Reconnaître les autres signes affectant la victime
- Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre

### **4- Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime**

- Définir les différents éléments du message d'alerte
- Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même